

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 289-2016 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2012 ÉTABLISSANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIAUX DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} août 2016, le projet de règlement numéro 289-2016 modifiant le règlement numéro 225-2012 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Pascal a été présenté et a fait l'objet d'un avis de motion.
2. Le projet de règlement numéro 289-2016 a pour objet d'intégrer une nouvelle règle de conduite dans le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux interdisant à tout employé de la Ville de Saint-Pascal de faire certaines annonces lors d'activités de financement politique.
3. L'adoption du règlement numéro 289-2016 modifiant le règlement numéro 225-2012 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Pascal est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pascal qui se tiendra le **mardi 6 septembre 2016, à 20 h 00**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 405, rue Taché à Saint-Pascal.
4. Les intéressés peuvent prendre connaissance du projet de règlement numéro 289-2016 au bureau de la greffière situé au 405, rue Taché, Saint-Pascal aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À VILLE DE SAINT-PASCAL, CE 15^e JOUR D'AOÛT
DEUX MILLE SEIZE.**

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 24 août 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 15 août 2016.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA